



Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

Session Plénière des 28 et 29 Juin 2018

RAPPORT N° 18.04.11 - Assurer un service public de qualité dans les lycées.

Intervention de Philippe LECOQ

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Assurément, ce que l'Etat ne veut plus prendre à sa charge, il le laisse à la Région en nous attribuant de nouvelles compétences, ce qui n'est d'ailleurs pas nouveau.

Effectivement, la question est très claire, est-il indispensable de répondre aux besoins de personnel dans les lycées, de nouveaux personnels **puisque'il faut faire face à des évolutions liées à l'élargissement aussi bien en effectifs lycéens, de locaux à entretenir... pour ne citer que cela et ceci malgré des contraintes financières que l'Etat fait peser sur la collectivité, c'est l'évolution des missions de la région, liée à de nouvelles compétences dont nous parlons.** On transfère des compétences aux collectivités sans finalement prévoir les financements qui vont avec. Nous savons qu'il y aurait des surcoûts notamment sur les dotations de fonctionnement des lycées puisque les régions, la nôtre, sont appelées à monter en puissance au niveau des compétences donc de coûts nouveaux.

Donc nouvelles compétences, évolutions constatées en termes d'effectifs lycéens, locaux, dispositifs techniques... alors il faut répondre à une demande en ressources humaines ce qui évidemment va engendrer des coûts, des crédits supplémentaires.

Bien que pour 2019, les crédits dédiés aux contrats aidés estimés à un peu plus de 1M€ de dépenses seront compensés de moitié en recettes.

M. le Président ? Plusieurs questions m'interpellent. Avons-nous le choix ?

Sur quels critères et pour quel public seraient créés ces 175 postes d'agent technique territorial, 175 dans un premier temps si je vous lis bien, qu'en sera-t-il une fois la fin des contrats aidés puisque ceux-ci seront supprimés, décision de l'Etat.





Groupe Rassemblement National - Région Centre-Val de Loire

Contrats qui restent tout de même des emplois sous-payés, apportant le même travail que les titulaires, la considération en moins.

Comment comptez-vous répercuter ces coûts ? Dans quels domaines comptez-vous faire des économies ?

Si vous pouviez répondre à mes interrogations.

Je vous remercie.

